



PORT DE PLAISANCE DU LAVANDOU

Quai de l'Europe – BP 100 - 83980 LE LAVANDOU

Tél : 04.94.00.41.10

TARIFS OUTILLAGE PUBLIC

TARIF 2024

Tarif TTC en Euros

Applicables au 1^{er} janvier

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CALE DE MISE A L'EAU & REMORQUAGE

- 1) Cale de mise à l'eau
- 2) Remorquage des bateaux dans le port
- 3) Prestations diverses de fonctionnement du port

ARTICLE 2 - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

- 1) Terrasse hors zone piétonne
- 2) Terrasse en zone piétonne
- 3) Occupation illicite du domaine public
- 4) Terre-plein
- 5) Signalétique commerciale

ARTICLE 3 - REDEVANCES DE STATIONNEMENT DE VEHICULES

- 1) Parking Capitainerie
- 2) Parking Aérien
- 3) Abonnement parking professionnels du tourisme
- 4) Parking des Iles d'or
- 5) Parking voiries du Quai Baptistin Pins et contrebas de l'avenue Louis Faedda
- 6) Parking Hôteliers

ARTICLE 4 - REDEVANCES DE PRISE DE VUE

ARTICLE 5 - CARBURANT

ARTICLE 6 FOURNITURES DES FLUIDES

- 1) Eau douce
- 2) Energie électrique
- 3) Fourniture d'eau potable pour passager en escale
- 4) Pompe à « eaux noires »

ARTICLE 1 - CALE DE MISE A L'EAU & REMORQUAGE

1) Cale de mise à l'eau

Par opération de mise à l'eau, et mise à terre, par les moyens propres de l'utilisateur au tarif de **5,00 € TTC** (4,17 € HT) du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre, sauf pour les titulaires de contrats pour lesquels l'accès est gratuit.
Accès libre le reste de l'année.

2) Remorquage des bateaux dans le Port du Lavandou

TAILLE DU NAVIRE (en m)	TARIF HT en €	TARIF TTC en €
de 0 à 9,99	16,67	20,00
de 10 à 13,99	25,00	30,00
de 14 à 15,99	32,50	39,00
16 m et plus	41,67	50,00

3) Prestations diverses de fonctionnement du port

PRESTATIONS	TARIF HT En €	TARIF TTC En €
Mise à disposition ligne de mouillage supplémentaire	131,67	158,00
Forfait plongée au profit des usagers du Port	80,83	97,00
Carte d'accès perdue	8,33	10,00
Sanisettes	0,42	0,50
Emetteur (télécommande) parking perdu	41,67	50,00
Forfait de mise en place de moyen anti-pollution	83,33	100,00

ARTICLE 2 - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

L'occupation du domaine public maritime est soumise à une autorisation écrite de la commune.

1) Terrasse hors zone piétonne

Le tarif ci-dessous s'entend au m² et par an en TTC :

	TYPE DE TERRASSE HORS ZONE PIETONNE		
<i>SITUATION</i>	Ouvert	Fermé souple	Fermé rigide
INTERIEUR	44,00	84,00	121,00
FACE MER	100,00	138,00	170,00

2) Terrasse en zone piétonne

Le tarif ci-dessous s'entend au m² et par an en TTC :

	TYPE DE TERRASSE ZONE PIETONNE		
<i>SITUATION</i>	Ouvert	Fermé souple	Fermé rigide
INTERIEUR	84,00	121,00	134,00
FACE MER	134,00	185,00	221,00

3) Occupation Illicite du domaine public maritime

Dans le cas d'une occupation illicite du domaine public, et après constatation par un agent assermenté, la surface utilisée fera l'objet d'une facturation complémentaire.

4) Terre-plein

Terre-plein non aménagé

Le tarif appliqué par jour et au m² occupé.

DUREE	TARIF HT en €	TARIF TTC en €
Moins de 5 jours	1,33	1,60
Plus de 5 jours	1,17	1,40

Terre-plein non aménagé à usage commercial

Le tarif appliqué par jour et au mètre linéaire (Ex : Fête Foraine).

DIMENSIONS en mètre linéaire	TARIF HT en €	TARIF TTC en €
Entre 1 et 4 ml	2,50	3,00
Entre 5 et 9 ml	3,75	4,50
Entre 10 et 20 ml	5,00	6,00
Supérieur à 20 ml	10,00	12,00

5) Signalétique commerciale

Une signalétique commerciale est mise en place, et proposée aux commerçants, au travers d'un contrat triennal, avec une facturation annuelle

Enseigne commerciale par panneau et par an	66,67 € HT	80,00 € TTC
--	------------	-------------

ARTICLE 3 – REDEVANCE DE STATIONNEMENT DES VEHICULES

Le port du Lavandou met à disposition des plaisanciers du Port du Lavandou des possibilités de stationnement, accessible du 1^{er} Janvier au 31 décembre, et *dans la limite d'une place de stationnement par poste à flot*. Le tarif des différents abonnements figure dans le tableau ci-dessous et s'entend TTC en Euros.

Les redevances de stationnement des véhicules, devront être réglées lors de la souscription, et resteront acquises au port en cas de départ anticipé de l'utilisateur.

1) Parking Capitainerie

PARKING CAPITAINERIE		
Période abonnement	Tarif HT en €	Tarif TTC en €
Forfait semaine	40,00	48,00
Forfait quinzaine	72,50	87,00
Forfait Mois	117,50	141,00
Forfait Saison	297,50	357,00

2) Parking Aérien

PARKING AERIEN		
Période abonnement	Tarif HT en €	Tarif TTC en €
Forfait semaine	20,00	24,00
Forfait quinzaine	36,67	44,00
Forfait mois	59,17	71,00
Forfait saison	148,33	178,00

3) Abonnement parking pour les professionnels du nautisme

Un abonnement saisonnier, donnant accès à tous les parkings du port du Lavandou, est proposé aux professionnels du nautisme, pouvant justifier d'un KBIS ou d'une carte professionnelle.

ACCES PARKING PROFESSIONNELS DU NAUTISME		
Période abonnement	Tarif HT en €	Tarif TTC en €
Forfait saison (tous parking)	105,00	126,00

Pour l'ensemble des abonnements, il sera remis à chaque usager, lors de la souscription :

- **Une carte par véhicule à disposer de manière visible sur le tableau de bord ou sur le pare-brise.** Le non affichage de la carte est passible, en cas de contrôle, de verbalisation.
- **Un émetteur permettant l'ouverture de la barrière.** Cet émetteur doit être remis en fin de période de stationnement à la capitainerie. En cas de perte ou de non restitution, une facture de **50 € TTC** (41,67 € HT) sera émise au bénéfice du client.

4) Parking des Iles d'Or

Parking des Iles d'Or TARIF TTC en Euros du 1 ^{er} avril au 3 novembre Durée limitée à 7 jours		
Heure de jour (8h à 20 h) - Tarif au 1/4 d'heure		
<i>1er et 2ème 1/4 heure</i>	GRATUIT	
<i>3ème 1/4 heure</i>	0,90	par 1/4 d'heure
<i>4ème 1/4 heure</i>	0,40	par 1/4 d'heure
<i>à partir de la 2ème heure</i>	0,50	par 1/4 d'heure
Heure de nuit (20h à 8 h) - Tarif au 1/4 d'heure		
<i>1/4 heure</i>	0,30	
<i>jour (24 h continues)</i>	24,40	par jour
<i>semaine</i>	135,00	par semaine
<i>ticket perdu</i>	135,00	par ticket
<i>badge perdu</i>	21,00	par badge
<i>intervention agent Saur</i>	85,00	par intervention
<i>Barrière cassée</i>	520,00	par lisse

5) Parking voiries

Parking voiries du Quai Baptistin Pins et contrebas Av. Louis Faedda TARIF TTC en Euros du 1 ^{er} avril au 3 novembre Horodateurs de 8h30 à 19h30 Durée limitée à 11 heures sans report		
Heure de jour (8h30 à 19h30) - Tarif au 1/4 d'heure		
<i>Les 8 premières heures</i>	0,35	par 1/4 d'heure
<i>Entre la 8^{ème} et la 10^{ème} heure</i>	1,20	Par 1/4 d'heure
<i>Entre la 10^{ème} et la 11^{ème} heure</i>	2,00	par 1/4 d'heure
<i>Forfait de post-stationnement</i>	28,00	

6) Parking Hôteliers (accès via Parking Iles d'Or)

Parking « Abonnés hôteliers » TARIF TTC en Euros du 1er avril au 31 octobre	
Abonnement saison du 01/04 au 31/10	550,00 €

ARTICLE 4 - REDEVANCES DE PRISE DE VUE

Prises de vue à but commercial	6 heures maxi Tarif HT en €	6 heures maxi Tarif TTC en €	12 heures maxi Tarif HT en €	12 heures maxi Tarif TTC en €
Prises de vue filmées pour longs métrages	525,00	630,00	741,67	890,00
Prises de vue filmées pour courts métrages	262,50	315,00	370,83	445,00
Prise de vues photographiques (sans limitation du nombre de clichés)	83,33	100,00	150,00	180,00

ARTICLE 5 - CARBURANT

Le carburant destiné au fonctionnement des navires de plaisance qui avitaillent au Port du Lavandou est fourni à la régie du port par le titulaire du contrat pour des prestations d'approvisionnement en vrac de divers produits pétroliers au profit de la station d'avitaillement du port du Lavandou.

Pour les produits classiques : tarif clientèle en vigueur au jour de la délivrance du carburant à la régie du port, augmenté de 0,23 € TTC.

Pour les produits détaxés : tarif clientèle en vigueur au jour de la délivrance du carburant à la régie du port, augmenté de 0,21 € HT.

ARTICLE 6 - FOURNITURES DES FLUIDES

Concernant les titulaires de droit d'usage, la fourniture des fluides est comprise dans les frais de fonctionnement

1) Eau douce

La fourniture d'eau douce à quai est comprise dans la redevance de stationnement et d'amarrage des usagers.

En période de sécheresse ou de pénurie d'eau, la distribution d'eau potable peut être limitée dans le temps et, la consommation limitée en volume.

2) Energie électrique

La fourniture d'énergie électrique est comprise dans la redevance de stationnement d'amarrage des usagers.

3) Fourniture d'eau potable pour les plaisanciers en escale (journée)

Dans le cas de consommation d'eau par les plaisanciers en escale, un forfait sera facturé aux conditions ci-après :

Taille du navire	TARIF HT en €	TARIF TTC en €
Navire jusqu'à 10 m	8,33	10,00
Navire de plus de 10 m et catamaran	12,50	15,00

4) Pompes à « Eaux noires » et « Eaux grises »

Une pompe à eaux noires fixe, en place sur le quai de la station d'avitaillement, est à la disposition des plaisanciers GRATUITEMENT.

Une pompe à eaux grises est disponible sur demande, GRATUITEMENT.

CONDITIONS GENERALES

L'ensemble des redevances telles que prévues dans le présent tarif sont à la charge du propriétaire du navire, et doivent être réglées pour la période d'occupation qui aura été autorisée.

Le non-paiement donnera lieu à une relance de la facture. Cette relance restée sans effet entraînera la mise en œuvre d'une procédure contentieuse.

DATE D'APPLICATION

Ce tarif de redevance de stationnement et d'amarrage sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.